



# LES BAMBINS SIGNENT



## Conditions générales de vente

### 1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'**organisme de formation les Bambins signent** s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

### 2. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

2.1. L'inscription n'est validée qu'à réception de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

### 3. RESPONSABILITÉ

3.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur, lequel est porté à sa connaissance.

3.2. L'organisme de formation **les Bambins signent** ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

3.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

### 4. PRIX -

#### MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

4.1. Les prix indiqués sur le devis sont T.T.C, l'organisme **les Bambins signent** n'étant pas assujetti à la TVA par application de l'article 293 B Code général des impôts.

4.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le devis.

### 5. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

5.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

5.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

5.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, **les Bambins signent** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### 6. CONVOVATION ET FEUILLES DE PRESENCE

6.1. Le lieu exact et les horaires de la formation sont fournis aux stagiaires par le client. **Les Bambins signent** ne peut être tenu responsable de la non fourniture de ces renseignements notamment en cas d'absence de stagiaire à la formation.

6.2. les feuilles de présence émargées sont adressée au client après chaque formation.

Les bambins signent : Organisme de formation enregistré sous le n° 11 78 83018 78.

Siège social : 38 rue du Professeur Vincent 78530 BUC

Animé par Sylvie Lefebvre-Ledoux

Formatrice auprès du personnel de la petite enfance

Agréée Bébé, fais-moi Signe !

## **7. ANNULATION –REPORT – CESSATION ANTICIPÉE – ABSENCES**

7.1 Toute annulation par le client, sauf causes exceptionnelles et imprévisibles, peut entraîner le paiement partiel ou total de la formation.

7.2 Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'organisme de formation **les Bambins signent** au minimum 7 jours calendaires avant le début de la formation, l'OF **les Bambins signent** ne facture aucune somme au client.

- Toute annulation dans les 7 jours calendaires avant la date du début de la formation entraîne la facturation de 25 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation.

- Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation des stagiaires entraîne la facturation de 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation.

- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

7.2 En cas d'annulation ou de report, l'OF **les Bambins signent** propose de nouvelles dates

- En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat

- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

## **8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'organisme de formation **les Bambins signent** est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'OF **les Bambins signent**. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par **les Bambins signent** est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

## **9. CONFIDENTIALITÉ**

L'organisme de formation **les Bambins signent**, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## **10. DROIT APPLICABLE**

-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les bambins signent : Organisme de formation enregistré sous le n° 11 78 83018 78.

Siège social : 38 rue du Professeur Vincent 78530 BUC

Animé par Sylvie Lefebvre-Ledoux

Formatrice auprès du personnel de la petite enfance

Agréée Bébé, fais-moi Signe !

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par l'organisme de formation **les Bambins signent** ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

## **11. RELATION CLIENTS**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à l'organisme de formation **les Bambins signent**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 ou transmettre un courriel à [lesbambins.signent@sfr.fr](mailto:lesbambins.signent@sfr.fr)